

Le Télégramme

À Landéda, le Pays des Abers restaure des chicanes sur ses sentiers côtiers pour dissuader cyclistes et cavaliers

T Article réservé aux abonnés

Le 28 juin 2024 à 16h23

En parallèle des travaux de remise en état du sentier côtier après le passage de la tempête Ciaran, le Pays des Abers a restauré des chicanes sur les tracés, pour dissuader cyclistes et cavaliers de les emprunter.



De gauche à droite : Mickael Guillou, du pôle environnement travaux du Pays des Abers, Hervé Oldani, président de l'Office du tourisme, et David Kerlan, maire de Landéda, derrière une des chicanes.

Suite à la tempête Ciaran et [aux interventions de bûcheronnage après les chutes d'arbres](#), le GR34 du Pays des Abers est, dans sa majorité, de nouveau accessible aux randonneurs. Seuls quelques tronçons restent fermés par mesure de sécurité, de nombreuses branches restant encore en suspens à l'aplomb de ces sentiers, demeurant un risque pour les passants.

En parallèle, en mai et en juin, l'équipe espaces naturels et sentiers communautaires du Pays des Abers a commencé un programme de pose de chicanes sur le sentier côtier de Landéda emprunté par la Rand'Abers n°2, un circuit géré par la structure. Trois structures ont été posées et une quatrième est en cours de d'installation, pour un total d'environ 1 000 €. L'objectif est de limiter l'accès des vélos, cavaliers et d'éventuels véhicules à moteur. Le sentier côtier est notamment composé d'une servitude d'utilité publique destinée à assurer exclusivement le passage des piétons sur les propriétés riveraines du domaine public maritime.

Actes d'incivilité et conflits entre usagers

Cette pose de mobiliers fait suite à plusieurs remontées négatives de randonneurs et de propriétaires privés concernés par cette servitude, suite à des actes d'incivilité. Des rencontres avec certains vététistes sur des sentiers côtiers étroits ont pu provoquer des conflits entre usagers, et peuvent mener à des collisions. En cas de blessures corporelles, les assurances des vététistes pourraient ne pas répondre favorablement du fait d'une pratique non autorisée. La plupart des nouvelles chicanes installées sont implantées à des endroits où d'anciennes existaient et avaient été dégradées. Dans ce contexte, les contrevenants sont désormais susceptibles d'être sanctionnés.

Le Pays des Abers propose plusieurs circuits de randonnées pour VTT et cavaliers, comme la Rand'Abers 6 à Plouguerneau (15 km), la 11 à Plouvien (17 km) et la 10 à Coat-Méal (21 km).